

# LE TEMPS

JUSTICE ABONNÉ

## A Genève, journée marathon pour une affaire criminelle atypique

Aux yeux du Ministère public, le doute n'est pas permis. Le prévenu a assassiné sa petite amie en lui plantant un couteau dans le thorax et doit être condamné à une peine de 18 ans de prison. La défense plaide le suicide et donc l'acquittement



A gauche, le prévenu. A droite, le procureur Clément Emery. Dessin de Cecilia Bozzoli



Fati Mansour

Publié mercredi 23 février 2022 à 19:40  
Modifié mercredi 23 février 2022 à 21:42

Si la thèse d'un suicide de la jeune Tina\* n'est pas incompatible avec les constatations médico-légales, cela n'en fait pas encore un scénario crédible. Pour convaincre la cour du caractère criminel de ce coup de couteau en pleine poitrine, le procureur Clément Emery a détaillé le contexte malsain, la chronologie troublante et les indices nombreux qui désignent Tom\* comme l'auteur d'un assassinat planifié et froidement exécuté avec le mobile le plus odieux qui soit. «Il voulait qu'elle meure car elle lui appartenait. Elle était à lui et à aucun autre.» Pour la défense, c'est bien un acquittement qui s'impose.

«Cette affaire nous prend aux tripes», avait lâché la présidente au premier jour du procès. «Une histoire saisissante», renchérit Me Yaël Hayat, avocate des parties plaignantes, en référence au jeune âge des protagonistes et à un certain parfum de tragédie. Le parquet admet que ce dossier semble sortir de l'ordinaire, notamment parce que Tina avait évoqué des pensées suicidaires et s'était scarifiée vraisemblablement avec l'arme du crime quelques jours auparavant. Mais en réalité, estime le Ministère public, cette procédure raconte l'histoire tristement classique d'un jeune homme qui tue celle qui veut le quitter.

**Lire aussi:**

- [Féminicide ou suicide? Deux récits s'opposent à Genève](#)
- [Regard médico-légal sur la mort brutale d'une jeune femme à Genève](#)

### «Exécution programmée»

Moult messages décrivent la volonté de contrôle du prévenu et les peurs de la jeune fille. «Un homme qui passe la nuit dans sa voiture parce que sa petite amie ne dort pas à la maison est capable de beaucoup de choses», résume le procureur. Me Guerric Canonica, l'autre conseil de la famille, abonde: «Son comportement donne froid dans le dos.» C'est cette emprise qui a poussé Tina à bout et dans les bras d'un autre. Selon l'accusation, Tom, envahi par la jalouse, voyant ses doutes confirmés par la découverte de mots doux, a élaboré un plan malfaisant. «Un homicide suivi d'un suicide.»

Il n'aura pas la détermination de le mener jusqu'au bout, la preuve que c'est difficile, souligne encore le procureur, en référence à cette théorie du coup de couteau que ce serait infligé Tina sans raison apparente alors qu'ils sont au lit et ne se disputent pas. «Ce qui frappe, c'est l'incohérence absolue de ce récit. Il n'y a aucune place pour le doute dans ce dossier», ajoute Me Canonica tout en parlant «d'exécution programmée». «Elle ne voulait pas cette mort, ses idées

noires ont toujours été superficielles», insiste aussi Me Hayat, en appelant les juges «à ne pas fermer les yeux sur ce crime».

Les mains de Me Robert Assaël, durant sa plaidoirie. De dos, le prévenu. En haut à gauche, le procureur Clément Emery. Au fond, à droite, les juges du Tribunal criminel.

#### «Vilaine défense»

Un crime qui, selon le procureur, mérite la qualification d'assassinat en raison de l'absence particulière de scrupules dont Tom a fait preuve ce 18 décembre 2019. Aux yeux de l'accusation, le prévenu a agi avec une grande froideur en mettant son plan à exécution, en écrivant un long message à son père et en effaçant tous leurs souvenirs, alors que la victime se trouvait à côté de lui. «Après l'avoir tuée, il a encore mis la faute sur elle.» «Une vilaine défense», selon le mot de Me Canonica, lequel déplore manipulations et mensonges en série.

Contre celui qui n'a manifesté aucun regret, qui a nié l'évidence et qui n'a jamais amorcé la moindre introspection, le parquet réclame une peine privative de liberté de 18 ans. Seuls le jeune âge du prévenu, 22 ans au moment de l'acte, ainsi qu'un épisode dépressif sont retenus comme éléments à décharge.

#### Scénario distinct

Me Catarina Monteiro Santos se lance la première pour contredire ces cinq heures d'interventions à charge. «Une lecture erronée du dossier.» La défense dépeint un autre Tom et surtout une autre dynamique de couple. «C'est lui qui s'adapte à ce qu'elle veut. Elle l'insulte abondamment dans certains messages, se montre excessivement jalouse, cache des choses et menace de le quitter à la moindre incartade.» Et l'avocate de se demander: «Qui contrôlait qui et qui avait de l'emprise sur qui?» Me Garance Stackelberg reprend le flambeau pour relativiser les colères et les pressions de Tom, celles qui n'ont jamais effrayé personne ou qui ne sont pas en lien avec la nuit fatale.

L'avocate décrit aussi une Tina désespérée. «Tourmentée par sa famille qui lui reproche d'être partie, elle se sent seule et souffre de cette situation.» Sa relation instable avec Tom n'arrange rien. En apprenant sa mort, Steven\*, le nouveau petit ami que la défense dépeint comme éphémère, demandera d'ailleurs à la police: «C'est lui qui l'a fait ou c'est elle qui a fait ça? Peut-être qu'elle s'est suicidée car elle ne voulait pas qu'il parte sans elle.»

#### «Un nounours»

Il commence à faire nuit lorsque Me Robert Assaël donne de la voix pour critiquer l'argumentation du Ministère public. Il s'adresse ainsi aux juges: «Vous pensez vraiment que ce gamin, ce gros nounours à l'intelligence moyenne, peut être cet assassin froid et calculateur présenté par le parquet?» L'appel au 144 montre au contraire son état de panique, les ambulanciers l'ont aussi décrit comme prostré et dévasté.

«Il n'a pas commis les actes qu'on lui reproche. A tout le moins, il y a un sérieux doute», soutient l'avocat. Et Me Assaël de mettre en garde le tribunal: «C'est le dossier de tous les dangers et notamment celui d'une erreur judiciaire.» La réponse de la cour est attendue ce vendredi.

\*Les prénoms sont fictifs